



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Direction du Cabinet et de la Sécurité
Service de la Communication Interministérielle
Affaire suivie par : Arnaud Hellégouarch
Tél : 02.97.54.87.03 06 71 07 42 57
Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr
Site internet : www.morbihan.gouv.fr
Twitter : [@Prefet56](https://twitter.com/Prefet56)

Vannes, le 8 avril 2020

COMMUNIQUE de PRESSE

Le gouvernement pleinement mobilisé contre les violences conjugales et intrafamiliales pendant le confinement

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la lutte contre les violences faites aux femmes demeure un axe prioritaire de l'action de l'Etat et de l'ensemble des collectivités, services et associations impliqués en ce domaine. Patrice Faure, Préfet du Morbihan appelle à la mobilisation et à la vigilance de toutes et tous.

La période de crise que nous connaissons et le confinement à domicile peuvent hélas générer un terreau propice aux violences conjugales. C'est pourquoi, le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a annoncé que les **mesures prises dans le cadre du Grenelle de lutte contre les violences conjugales ne sont pas suspendues** et sont même particulièrement d'actualité. En vue de protéger et soutenir au mieux les femmes qui en sont victimes, il convient donc de rappeler que les moyens d'alerte et d'intervention demeurent les suivants :

- Pour tout cas de danger grave et immédiat, avec nécessité d'une intervention sur place, il convient de contacter les services de première urgence par téléphone grâce au **17** (ou par **sms** au **114**).
- La **plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes**, pour opérer un signalement ou bénéficier d'assistance et de conseils, est pleinement opérationnelle et disponible 24h/24 et 7j/7 sur www.arretonslesviolences.gouv.fr
- La **ligne d'écoute 3919** est maintenue, du lundi au samedi, de 9h à 19h.
- Les commissariats de police et brigades de gendarmerie demeurent ouverts à l'accueil des victimes.** Le trajet pour s'y rendre, au plus près de son domicile, est un motif légitime de déplacement dérogatoire (cocher la case « motif familial impérieux » sur l'attestation de déplacement dérogatoire).
- Le **traitement judiciaire des violences intrafamiliales** demeure une priorité pour les juridictions.
- Les **interruptions de grossesse sont considérées comme des interventions urgentes** par le Ministère des Solidarités et de la Santé. L'accès à la pilule contraceptive sans ordonnance et la continuité du droit à l'IVG doivent être maintenus. Le Planning Familial répond à toute question au numéro vert : **0 800 081111**

Afin de permettre aux femmes, qui ne pourraient pas se rendre à la gendarmerie ou au commissariat, de se signaler, **une sensibilisation particulière des pharmaciens et pharmaciennes est mise en place** pour les accueillir et alerter si besoin les forces de l'ordre.

Dans le Morbihan, en raison des mesures de confinement, les activités des associations financées par l'Etat se sont adaptées pour protéger les salarié.e.s, les bénévoles et les personnes accompagnées, pour autant, tous les services restent mobilisés :

- Le **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles** assure une continuité de son activité au service des femmes et des familles du territoire :
 - Maintien de l'accueil téléphonique, du lundi au vendredi de 9H à 12H30 et de 13H à 16H (sauf mercredi après-midi) au 02 97 63 52 36 ;
 - Transfert des permanences et RDV physiques fixés préalablement au profit de RDV téléphoniques, sur les aspects juridiques, emploi et violences par les salariées en télétravail ;
 - Prise de RDV possible sur ces mêmes aspects en contactant l'accueil au 02 97 63 52 36 ou par mail : contact@cidff-morbihan.fr
 - Le CIDFF du Morbihan est également joignable en message privé sur sa page Facebook.

Adresse postale : place du général de Gaulle – B. P. 501 – 56019 VANNES Cedex

Site Internet : www.morbihan.gouv.fr

- **Moments pour elles à Vannes**

L'équipe spécialisée dans l'écoute et l'accompagnement des femmes victimes de violence est joignable via un formulaire de prise de contact sur le site internet. La juriste répond également aux mails sur cette adresse : mpe.cidff56@gmail.com

- **France Victimes 56**

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h au : 02.97.47.66.68

En dehors des plages d'ouvertures : plateforme téléphonique 116006

Les juristes et les psychologues de l'association peuvent organiser des rendez-vous téléphoniques et répondre à vos questions du lundi au vendredi. Joignable également par mail, à Vannes : accueil.vannes@france-victimes56.fr et Lorient : accueil.lorient@france-victimes56.fr

- **Planning familial 56**

Pour toute question, besoin d'information, d'orientation, le planning familial est joignable par mail : planningfamilial56@gmail.com ou par téléphone au numéro vert national "sexualités, contraception, IVG": 0 800 081111.

- **Le Centre de planification – centre d'IVG**

Le CPEF / CIVG regroupe toute son activité sur le site de Vannes et reste ouvert de 9h à 17h du lundi au vendredi.

T. 02-97-01-41-91

- **Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) :** Pour un hébergement d'urgence, appelez le 115

Des bons de transport pourront être mobilisés pour les mises à l'abri via les services du SIAO pour les personnes non mobiles et sans ressource.

Face à l'épidémie, le Gouvernement se mobilise pour maintenir les droits des femmes en matière d'IVG

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 ne doit pas remettre en question nos valeurs les plus fondamentales : celles de l'émancipation des femmes et de leur droit à disposer de leur corps. Il est impératif de garantir une réponse aux demandes d'IVG, dans des conditions ne conduisant pas à dépasser les délais légaux d'IVG, tout en limitant le risque d'exposition au COVID-19 des patientes et des professionnel.le.s.

Pour ce faire, notre système de santé s'adapte :

- L'ensemble des consultations nécessaires aux IVG médicamenteuses pourront être réalisées sous forme de téléconsultations, si la femme le souhaite et le praticien l'estime possible ;
- L'ensemble des médecins en ville et les sages-femmes libérales sont encourag.e.s à s'engager dans le maintien des IVG médicamenteuses et les établissements de santé à assurer la continuité des IVG instrumentales.

Hébergement des femmes victimes de violence dans le Morbihan : une priorité absolue

Le préfet du Morbihan a souhaité que l'hébergement des femmes victimes de violence reste une priorité absolue, en cas de besoin, durant la période de confinement. Dans le cadre du Grenelle contre les violences conjugales, le Gouvernement s'est engagé à créer 1000 places pour les femmes victimes de violence ayant besoin d'être mises à l'abri. Ce sont donc 37 nouvelles places qui vont progressivement ouvrir sur Vannes, Auray et Lorient à compter du mois d'avril.

Pour autant, durant la période actuelle qui met le secteur sous tension, les manifestations de solidarité sont les bienvenues. Aussi, les personnes qui souhaiteraient mettre à disposition gracieusement un logement propre, meublé et sécurisé pour une mise à l'abri rapide d'une personne victime de violence (avec ou sans enfant), et ce pour une durée minimale de 15 jours, peuvent communiquer leur proposition à l'adresse mail suivante :

siao56.secretariat@sauvegarde56.org ou par téléphone au secrétariat du SIAO : 02.97.69.21.79.

Les besoins en hébergement sont principalement localisés dans les villes d'Auray, Lorient, Ploërmel, Pontivy et Vannes.



morbihan.gouv.fr



Préfet du Morbihan